

**DECISION N°02/21/FG/MDC
PORTANT DELEGATION**

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu les articles L.6143-7, R.6143-33 à R.6143-36 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 13 août 2019, nommant Monsieur François GAUTHIEZ Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE

Vu le contrat à durée indéterminée en date du 1er mars 2013 portant nomination de Monsieur Michel DA CUNHA en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu l'organigramme de la Direction du Centre Hospitalier de Brive

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel DA CUNHA, Directeur Adjoint à la Direction des Usagers, de la Communication et des Relations Extérieures pour représenter le Directeur, M. François GAUTHIEZ dans les missions suivantes :

- Relations partenariales Centre Hospitalier de Brive/Maison de Soie, en interface avec les différents services du Centre Hospitalier de Brive
- Participation aux instances décisionnelles de la Maison de Soie
- Suivi, gestion et évaluation des personnels mis à disposition
- Production de documents, suivi et actualisation formalisant les partenariats entre le Centre Hospitalier de Brive et la Maison de Soie.

Fait à Brive, le 11 mai 2021

Le Directeur,



François GAUTHIEZ